

LES CAHIERS DE
L'ASSOCIATION TIERS-MONDE

N°30 - 2015

XXX^{es} JOURNÉES
SUR LE DÉVELOPPEMENT

*Éthique, entrepreneuriat
et développement*

29, 30 et 31 mai 2014

Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales
Université Cadi Ayyad, Marrakech



Sommaire

Sidi Mohamed RIGAR et Jean BROT Présentation du XXX ^e Cahier ATM	5
<i>Association Tiers-Monde</i>	11
<i>Mondes en Développement</i>	13

1. Éthique, gouvernance et institutions

Maurice BLANC Éthique et gouvernance démocratique du développement durable : une approche transactionnelle	19
Josiane STOESSEL-RITZ Éthique du développement durable dans une communauté de projet : l'Écomusée d'Alsace, un projet d'émancipation citoyenne	25
Mhammed ECHKOUNDI et Gwenaëlle OTANDO Éthique et gouvernance d'entreprise en Afrique du Sud : le cas de Lonmin	33
Sofiane CHERFI et Stéphane CALLENS L'éthique syndicale	41
Jean-Claude VÉREZ La corruption dans le secteur public d'éducation en Afrique subsaharienne	51

2. Éthique, finance et microfinance

Abdelilah HAJJY et Jérôme BALLET Les banques islamiques, un modèle éthique alternatif ?	65
Riadh BRINI, Arafet FERROUKH et Oifa CHAOUCH L'impact de la crise des <i>subprimes</i> sur l'efficacité et la performance des banques islamiques : cas des pays MENA	73
Sidi Mohamed RIGAR, Kamal WAANOUL et Sanae SOLHI Analyse du processus des valeurs éthiques et déontologiques des banques marocaines	79
Célestin MAYOUKOU Les banques multinationales et l'offre de services en microfinance : peut-on encore parler d'éthique microfinancière ? Une analyse par le paradigme « OLI » revisité	87
Mohamed ACHIR et Francis KERN Les fondements éthiques des caisses villageoises en Kabylie : gestion participative, gouvernance délibérative et développement solidaire	99

Ndiouma NDOUR Peut-on parler d'investissement socialement responsable dans les institutions de microfinance ? Dimensions et mesures sur le marché sénégalais	107
Mathurin FOUNANOU, Zaka RATSIMALAHELO et Codou NDIAYE Les taux d'intérêt des prêts accordés aux pauvres, coûts opératoires des institutions de microfinance et nouvelles formes de réglementations	117
Malick KANA Imperfection du marché de refinancement des IMF de l'Afrique subsaharienne : une analyse des différentes stratégies des acteurs à l'équilibre général	127
3. Varia	
Idriss OKIYÉ WAAIS La pauvreté à Djibouti : une analyse multidimensionnelle	135
Abdelhamid NECHAD et Tarik KASBAOUI La pauvreté : entre absence de revenu et absence de capacités	147
Samira KHENDEK et Chaib BOUNOUA Le rôle des institutions dans la croissance économique. Le cas de l'Algérie	157
Mathieu MPABE BODJONGO, Fondo SIKOD et Ibrahim ABBA Capital social religieux, santé et satisfaction de vie au Cameroun	165
Jules-Eric TCHAPCHET TCHOUTO, Gérard DUTHIL et Luc SAVARD Stratégie de réduction des émissions de polluants et dichotomie produits « verts ou bio » <i>versus</i> produits « non verts » : un nouvel éclairage méthodologique et analytique	177
Bosco BASHANGWA MPOZI, Patrice NDIRIMANYA et Philippe LEBAILLY Analyse des contraintes de développement du fruit de la passion au Burundi. Cas de la commune Matongo, province Kayanza	191
Mamadou CAMARA Atouts et limites de la production cotonnière au Mali	201

Cet ouvrage a été réalisé et coordonné par
Jean BROT,
pour le compte de l'ASSOCIATION TIERS-MONDE
Dépôt légal : DLE-20150526-31192

Éthique du développement durable dans une communauté de projet : l'Écomusée d'Alsace, un projet d'émancipation citoyenne

Josiane STOESSEL-RITZ¹

En sciences sociales, la question de l'éthique se présente comme une préoccupation ancienne, elle prend place dans une tradition sociologique qui s'empare de la fragilité des relations humaines dans l'organisation des sociétés modernes comprise comme une source de vulnérabilité sociale (Mauss, 1950). Avec une modernité construite sur la division du travail social, les solidarités et leur impact en termes de régulation sociale s'estompent de manière prévisible, dans le même temps s'affirme un pluralisme irréductible des valeurs (Weber, *in* Freund, 1965). C'est dans un contexte de complexité axiologique qu'émergent les attentes et les discours sur l'éthique dans les organisations, publiques et privées, comme pour parer à ce qui serait un déficit normatif dans les codes des pratiques sociales. Très souvent, la référence à *l'éthique* appartient à un discours performatif d'institutions ou d'entreprises préoccupées par la production de « sens » aux activités de leurs salariés, voire par la communication d'une identité (valeurs) comme une marque de fabrique.

Cette contribution² prend appui sur un autre point de vue théorique, celui de considérer la question de l'éthique, non comme une prescription, mais comme émergente du mouvement de l'action dans un groupe ou dans une communauté. Posant l'hypothèse d'une éthique appelée endogène (Rahnema & Robert, 2008, 200), notre approche distingue l'éthique de la morale, cette dernière étant construite sur un système établi sur des prises de position et des jugements sociaux. La préoccupation contemporaine pour l'éthique repose sur la reconnaissance d'une complexité inhérente à des valeurs différentes, sur une réflexivité prenant la forme d'une conscience pratique (Giddens, 1984) et enfin sur l'importance de l'interaction par « la confiance réciproque des uns en fonction des autres » (Weber *in* Watier, 2002, 144). En ce sens, nous considérons que « l'éthique [...] part de la connaissance et de la reconnaissance des différences qualitatives entre les singularités propres aux modes d'existence » (Rahnema et al., *op. cit.*).

Ce cadrage théorique est croisé avec un regard sociologique qui pose l'action collective comme un vecteur de la production de règles et de normes dans une communauté de projet (Reynaud, 1989), celle qui a été portée par une association, Maisons Paysannes d'Alsace (MPA dans la suite du texte) à l'initiative d'un projet constitutif d'un équipement innovant en 1984 à Ungersheim (Alsace) porteur d'une éthique du développement durable, l'Écomusée d'Alsace (partie 1). La mise en œuvre concrète de ce projet atypique sur le territoire et pour les institutions a reposé sur la vigilance et la présence quotidienne de ses acteurs dans la gestion d'attentes et la coexistence d'une pluralité de valeurs, la négociation de transactions sociales (identités et appartenances) pour de nouvelles formes de légitimité (partie 2). L'initiative collective d'émergence locale n'est pas reconnue légitime par les collectivités locales qui posent l'Écomusée d'Alsace au cœur d'une coopération conflictuelle (partie 3) : quelle éthique de responsabilité pour des parties prenantes aux intérêts contradictoires, entre le projet émancipateur des volontaires et les objectifs gestionnaires, l'exercice du pouvoir politique ne serait-il que se référer aux règles du marché ?

¹ Université de Haute-Alsace Campus Fonderie, Laboratoire SAGE (UMR 7363). josiane.stoessel@uha.fr

² Ce travail présente les résultats provisoires d'une recherche en cours et fait suite à une première série d'entretiens réalisés avec les acteurs associatifs, dirigeants, bénévoles et salariés de l'Écomusée d'Alsace. Cette recherche est complétée par des investigations en cours auprès des familles donatrices et des acteurs institutionnels.

1. MATÉRIALITÉ DU PROJET CONSTITUTIF, POUR UNE ÉTHIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.1 *Genèse d'un projet émancipateur*

L'initiative de l'Écomusée d'Alsace revient à une association locale, Maisons Paysannes d'Alsace, créée en 1973 par de jeunes volontaires (étudiants, ouvriers, employés), amoureux de la nature et sensibles à la disparition des anciennes maisons paysannes du Sud de l'Alsace (Sundgau), progressivement abandonnées par leurs propriétaires ayant quitté la campagne pour habiter en ville. Des chantiers de sauvegarde et de réhabilitation des maisons anciennes en ruine sont organisés dans les villages jusqu'au moment où des propriétaires décident de donner les bâtiments (maison, dépendances) aux volontaires. L'association Maisons Paysannes d'Alsace obtient un terrain (10 ha) à Ungersheim pour recevoir la reconstruction des maisons précédemment démontées, avec le concours du département du Haut-Rhin (1980). Puis, grâce au soutien de l'Etat et de la région Alsace, l'Écomusée d'Alsace ouvre ses portes au public en 1984 en présence de Jack Lang, Ministre de la Culture. Le site connaît un succès immédiat et son développement jusqu'en 2006 s'appuie sur une fréquentation élevée (7 millions de visiteurs de 1984 à 2006). En 2005, l'Écomusée d'Alsace se compose de deux ensembles, un village de 70 maisons et un site de bâtiments industriels (anciennes mines de potasse), soit un ensemble de 110 ha.

La création de l'Écomusée d'Alsace matérialise un projet collectif original et hors du commun : son émergence progressive et improbable est, dans un premier temps, le fait d'une prise de conscience par des jeunes d'un « monde qui disparaît ». Cette vision singulière, profondément anachronique, vient à l'encontre de l'idéologie moderniste et largement partagée à cette époque imposant une rupture sociale, économique et écologique avec un monde « ancien », passé et dépassé. Ce monde est celui des sociétés paysannes, dont le déclin est annoncé en France par Henri Mendras (*La fin des paysans*, 1967). Présents dans les villages, les jeunes volontaires, animés de sensibilités écologistes, sont pris comme des témoins de la disparition de l'activité agricole et du départ des familles paysannes. Derrière le geste du don des maisons abandonnées, l'échange social entre les propriétaires donateurs et les volontaires donataires repose sur une reconnaissance réciproque, sans calcul ni intérêt, par la circulation de *choses* selon l'expression de Mauss (2004 [1950]) porteuses de liens.

1.2 *Matérialité des échanges*

Comme une médiation concrète dans la relation entre deux personnes, l'objet qui s'échange acquiert une signification singulière, celle-ci n'est pas celle du donateur, ni celle supposée du receveur. Cette signification nouvelle émerge de leur rencontre par la mise en face à face de deux mondes (tradition et modernité, ville/campagne) et de modes d'existence opposés (vie rurale et proximité de la nature/ vie urbaine, consommation et technologie). Au-delà de ces oppositions, l'objet échangé propose de manière inattendue, comme dans notre cas pour les jeunes volontaires, la possibilité d'une expérience nouvelle, par ce que Jean Remy (1978) nomme le rapport à la matérialité, soit l'invention potentielle d'usages nouveaux des maisons anciennes transmises qui s'appuie sur de probables transactions sociales.

L'échange social entre les deux, entre ceux qui partent et ceux qui reviennent vers la campagne, constitue un acte de transmission d'objets et de maisons, il structure des liens et, dans certaines conditions, des obligations implicites. Parmi ces conditions, la liberté de donner et l'acceptation du don sont deux dimensions d'un même principe, à savoir la reconnaissance de l'autre partenaire, facilitée par un statut d'égalité (Godbout, 2000).

Dans notre cas, entre les propriétaires âgés et les jeunes volontaires, la reconnaissance réciproque s'appuie sur l'intérêt commun et différent pour les anciennes maisons paysannes du Sundgau, objet d'intérêt et d'attention, de savoirs concrets. La relation de confiance est établie sur des expériences respectives et bien différentes : celle du labeur et de la vie familiale pour les anciens, celle d'un enchantement et d'une utopie ancrée dans le monde rural et la nature pour les jeunes (Hervieu-Léger, 2005 [1979]). Les volontaires sont les destinataires de dons qu'ils acceptent, non en propriétaires, mais en légataires. Ainsi le site d'accueil d'Ungersheim, sera ce lieu pour « réinvestir ce que [les volontaires] avaient appris »³. Parce que le don contient « les deux composantes irréductibles et apparemment inconciliables du lien social, liberté et obligation, autonomie et indépendance » (Godbout, *op.cit.*, 40), l'obligation de rendre est aussi incertaine

³ Entretien avec un volontaire, membre de MPA.

que libre. Elle se révèle notamment dans la manière de recevoir (et non de prendre)⁴ par la reconnaissance de la valeur du don qui est aussi celle des personnes. Enfin, comme l'a très bien montré Claude Lefort (1951, 1415) « on ne donne pas pour recevoir, on donne pour que l'autre donne ». Dans notre cas, la réciprocité des échanges exprime la gratuité des biens concrétisée par leur circulation (géographique et intergénérationnelle) : démontées minutieusement, les maisons seront patiemment reconstruites avec des matériaux d'origine pour être vues, ouvertes à d'autres usages comme des communs.

Pas à pas, l'idée d'un projet novateur et collectif prend forme au sein du collectif que compose l'association MPA : comment considérer ces biens mobiliers et immobiliers, pour les transformer en ressources nouvelles ? Le sentiment de responsabilité (« morale ») mêlé à une éthique de conviction pour les volontaires-militants soutient une logique d'engagement des membres fondateurs de MPA pour un projet librement choisi, imaginé, capable de créer des liens nouveaux avec les habitants du territoire. Les militants sont à la recherche des modalités pratiques d'un projet, partageant un même imaginaire collectif, ils démontent les maisons ne pouvant être conservées in situ, en réoccupent d'autres à l'occasion de chantiers de sauvegarde. L'association est le vecteur de la construction d'une communauté de projet (Reynaud, 1997, 86), soit une communauté qui réunit des personnes volontaires pour adhérer à un même objectif, animées d'une vision commune, celle d'un projet qu'ils portent ensemble. Dans notre cas, ce projet vise à offrir de nouveaux horizons pour un avenir possible et commun intégrant des ruraux et des urbains, par la création d'un lieu inédit appelé « écomusée » (choisi en 1983 par MPA), un projet porté par une dynamique collective et un mouvement de construction de transitions, entre tradition et modernité. Portée par ses fondateurs, la communauté de projet est ouverte à tous ceux qui s'y intéressent, quels que soient leurs titres et leurs statuts : habitants, bénévoles, retraités actifs, jeunes volontaires, salariés. En 2005, l'Écomusée d'Alsace se compose de l'association-mère et d'une entreprise commerciale, soit 900 adhérents, 200 bénévoles et 150 salariés.

1.3 Un projet porteur d'une éthique de développement durable

Pendant près de 20 ans (1984-2003), l'association-mère MPA porteuse de l'Écomusée d'Alsace qu'elle anime avec ses nombreux adhérents, bénévoles, donateurs et volontaires a fait vivre un projet à dimension sociétale, participant à la construction de relations concrètes et symboliques entre bénévoles, salariés et visiteurs. Les pratiques notamment des bénévoles attestent de l'ampleur des attentes des riverains et habitants de la région qui se reconnaîtront progressivement dans le projet de l'association. L'Écomusée devient le lieu de nouvelles découvertes de leur région, de leurs villages et de rencontres, comme celles des visiteurs que sont les familles donatrices, découvrant « leurs » maisons occupées par des travailleurs, ou des artisans bénévoles. Ces rencontres fixent des échanges sociaux et symboliques entre des personnes, une communication des savoir-faire et des temps sociaux de convivialité, propices à une redécouverte positive et valorisante des usages des « anciens », ceux des villages. « Il y a eu un sentiment de convergence entre l'association et les attentes subjectives et sociales, [...] nous étions prêts et l'époque était en phase avec nous » déclare son fondateur.

Le projet de l'association entre en résonance avec des visées d'attentes des habitants, citadins et ruraux, jeunes et âgés, les maisons et bâtiments industriels sont ouverts et disponibles comme un bien collectif fragile et *le sentiment de patrimoine*, comme l'a relevé Guy Saez (2002) apparaît comme une transaction sociale « sémantique » : l'Écomusée d'Alsace est l'affirmation d'une volonté d'être acteur participant à la construction renouvelée des usages du patrimoine, à distance de l'offre publique, un rôle revendiqué appartenant aux citoyens. En tant qu'initiative collective et participative, ce projet structure des liens et des solidarités entre une pluralité de groupes, de mondes sociaux et d'individus. L'Écomusée abrite une pluralité de formes d'appartenances et d'identités, familiales, de métiers, communautaires et régionaux : symbole d'un lieu commun qui structure des appartenances multiples et un sentiment de solidarités.

Fondé sur le principe d'une transmission gratuite et de l'échange social, le projet matérialisé constitue un lieu commun qui s'inspire d'une éthique de développement durable. Nous entendons le développement durable à travers les liens sociaux et les solidarités, mettant en valeur l'engagement des individus par des pratiques dirigées vers l'action, par les transactions sociales permettant de concilier des logiques et des valeurs en opposition (Stoessel-Ritz, Blanc et Mathieu, 2012). La transaction sociale permet de penser les pratiques sociales au cœur des contradictions (Rémy *et al.* 1991 [1978]) ; l'observation du système de fonctionnement de l'association MPA dans sa gestion de l'Écomusée permet d'en rendre compte.

⁴ Norbert Alter montre que dans le monde de l'entreprise, l'acceptation des dons des salariés n'est généralement pas reconnue pour ne pas avoir à le rendre, voir *Donner et prendre, la coopération en entreprise*, Alter N., 2009.

2. L'ÉCOMUSEE D'ALSACE : GESTION DE LA COMPLEXITÉ, VIGILANCE ET COMPROMIS

2.1 *La construction incertaine d'un projet hors cadre*

L'histoire du projet d'émanation locale porté par l'association MPA impulse une force sociale au mouvement qui se fait jour : autour du noyau de fondateurs et de leur leader⁵, les contacts s'organisent avec les collectivités locales pour trouver, dans un premier temps, un site d'accueil permettant de recevoir les maisons reconstruites. L'accueil du projet ne va pas de soi, il ne s'inscrit pas dans la représentation sociale de l'habitat moderne (pavillonnaire) des élus locaux dont les attentes sont tournées vers le progrès et l'avenir. L'association MPA réussit à négocier un terrain à Ungersheim, le département du Haut-Rhin la soutient pour l'investissement réalisé dans le cadre d'un musée de plein air, l'Écomusée d'Alsace bénéficie de 75 ha supplémentaires en 1989, le nombre de visiteurs passe de 200 000 à 300 000 par an. Ne bénéficiant pas de fonds propres, ni de soutien public pour son fonctionnement, MPA décide de créer une société privée avec des mécènes, Ecoparcs (1989) chargée de la gestion des activités marchandes en appui au projet associatif de MPA. Le soutien public au programme d'investissement de MPA demeure un point d'achoppement pour le conseil général du Haut-Rhin qui, après avoir attribué des fonds à l'acquisition de maisons anciennes, entend reprendre ses « droits de propriétaire ». Le département s'assure la mainmise sur le patrimoine de l'association MPA par la création en 1992 d'une association parallèle ayant pour objet la propriété de l'écomusée. L'impossible coopération entre les deux associations est source de tensions jusqu'à la fusion des deux structures formant l'association Écomusée d'Alsace (2003) dont 51% des membres sont des élus associatifs.

En dépit de ces difficultés, l'activité de l'Écomusée d'Alsace affiche des résultats encourageants, un chiffre d'affaires de 7,5 millions d'euros par an tout en dégagant un autofinancement à hauteur de 10 millions d'euros pour ses investissements (fonds privés et bénévoles). La structure hybride, marchande (Ecoparcs) et non marchande (association), privée et parapublique, constitue une ressource en termes de négociation, la marge d'autonomie étant toutefois étroite. Cette caractéristique des organisations de l'économie sociale et solidaire est spécifique selon Laville et Nyssens (2001) dans ces structures souvent hybrides dont le fonctionnement repose sur des logiques complexes apparemment inconciliables, lucrative et non lucrative, professionnelle et bénévole, privée et publique.

Dans la gestion de ces oppositions, la dimension « éthique » n'apparaît pas comme une cause justificatrice aux yeux des acteurs, elle se dégage comme une dimension immanente des pratiques sociales, par des usages sociaux du lieu de l'Écomusée et par l'apprentissage de compétences des acteurs.

Par son positionnement et son identité propre, le lieu de l'Écomusée d'Alsace ne se présente ni comme un musée, ni comme un parc d'attractions, c'est donc un lieu à part qui se dérobe aux cadres établis. Son patrimoine constitué de maisons et de milliers d'objets donnés et ayant retrouvé vie donne une impression de familiarité vis-à-vis de ce qui apparaît comme un bien commun dont les usages sont transmis par des bénévoles (accueil de jeunes scolaires, jeunes en insertion, visiteurs en famille). L'idée du « patrimoine vivant » (Grodwohl) se concrétise par la découverte des significations (symbolique, vernaculaire) données aux activités (de métiers, d'artisans) présentes sur le site comme dans une séquence de la vie ordinaire. Les formes d'appropriation des lieux se présentent comme disponibles, c'est-à-dire ouvertes sur des possibilités offertes diversifiées, elles ne sont pas dirigées vers un client, mais font référence à des modes de vie (usages des objets) et à l'expérience sociale (ateliers de fabrication). Les maisons sont habitées par des personnes (bénévoles, volontaires) occupées à l'entretien de l'environnement (jardin, animaux) et à la fabrication de recettes de cuisine (ateliers d'apprentissage) ou d'objets (bois, fer). Ce lieu d'échanges concret « là où vivent les gens » entre l'idéal associatif et le monde environnant (visiteurs, familles, habitants, jeunes) est propice à des transactions sociales qui reposent sur la reconnaissance structurante de savoirs et des habitants. Ces transactions opèrent par l'expérience des relations humaines, ou par le récit de vie ayant pour objet une identité sociale, attribuée ou assumée des individus et la reconnaissance (Dubar, 1995). Dans ce cas, l'Écomusée participe à un processus d'apprentissage interculturel (rural/urbain, tradition/innovation, local/global) de modes d'existence sociale et de manière tacite, vecteur d'une éthique de développement durable.

⁵ Marc Grodwohl, membre fondateur de l'association Maisons Paysannes d'Alsace, ancien directeur de l'Écomusée d'Alsace. Anthropologue, chercheur associé au laboratoire PACTE, Université Joseph Fourier-Grenoble.

2.2 *Le fonctionnement de la structure, ou la vigilance permanente d'une attention et d'une gouvernance interne*

L'expérience individuelle et collective de l'Écomusée se concrétise également par des processus d'apprentissages entre les bénévoles, les militants, les élus des collectivités et les professionnels. Le schéma d'origine ayant présidé à l'élaboration de l'Écomusée d'Alsace repose sur une coopération interne entre les parties prenantes des deux structures porteuses du projet en 2003 : d'un côté, l'association de l'Écomusée d'Alsace (propriétaire et imposée par le département du Haut-Rhin), de l'autre, la société Ecoparcs chargée de la gestion des activités marchandes et émanation de l'association MPA.

La coexistence des structures, nées d'initiatives divergentes, met à l'épreuve les capacités de coopération des acteurs en présence, comme dans une éthique de la coopération (Storrie et *al.*, 2012). Elle passe par la reconnaissance réciproque des acteurs en présence et la possibilité de comprendre le bien commun en jeu, dans la lecture qualifiante du projet et de son intérêt.

La coexistence pose la question des statuts des acteurs et de leur légitimité (compétence, valeurs) et des rôles différents de chacun dans le projet, ce qui se joue dans un premier temps à l'échelle de la vie quotidienne. Ici, c'est la présence permanente sur le site, aux côtés des uns et des autres, qui permet de construire (ou non) les possibilités concrètes d'interactions et de résolution des problèmes de chaque jour. Les pratiques sociales de la vie ordinaire sont précisément, au cœur des contradictions et mobilisent l'attention des individus présents : « chaque jour, l'engagement [des participants] est une obligation socialisante » (Goffman, 1974). Les interactions socialisatrices se dégagent des échanges concrets et de la « confiance réciproque » (Weber, *op.cit.*) porteuse de transactions. Pour le fondateur de l'Écomusée, la création de valeurs prend appui sur les échanges et le don, concernant la « sacralité du schéma de transmission », autrement dit, un modèle social vecteur d'éthique qu'il convient renouveler chaque jour.

C'est ainsi que le rôle d'un dirigeant est aussi conçu comme celui d'un animateur ayant une vision à transmettre, différente de celle du manager. Sa place est dans un changement culturel (Crozier, (1991) et l'innovation : « il fallait réfléchir à chaque instant sur les avantages et les inconvénients de la décision la plus insignifiante en apparence, car chacun pouvait ouvrir la brèche d'une prééminence du financier [...]. Dans la confrontation du dirigeant au réel, sans arrêt, il faut trouver la pédagogie appropriée »⁶. La coopération des bénévoles et des salariés ne se pose pas comme un allant de soi, elle se construit dans la reconnaissance des différences, mettant en jeu des reconnaissances de légitimité des compétences respectives. Dans ce cas, la dynamique de l'action collective constitue un vecteur de transformation des représentations sociales que les uns se font des autres et « les valeurs émergent de l'interaction » (Reynaud et Richebé, 2007). La coproduction d'événements et de fêtes sur le site de l'Écomusée d'Alsace constitue des moments favorables à la prise de conscience des interdépendances et des solidarités entre volontaires et professionnels et à l'émergence des valeurs toujours conditionnelle et contingente. Le charisme d'un leader présent et animé d'une vigilance permanente sur le terrain de la vie quotidienne constitue un garde-fou pour ne pas basculer vers la facilité des relations marchandes par le truchement de la consommation. « La réussite économique demande un arbitrage de chaque instant, un équilibre entre la pureté du projet et la nécessité de la vie quotidienne »⁷. Entre salariés et bénévoles, les tensions sont présentes, le dirigeant animateur reconnaît la nécessité de « réfléchir à chaque instant les bienfaits de la chose » c'est-à-dire la possibilité de coopérer, « au-delà des structures, ce sont les modes d'action qui comptent » ce qui sous-tend des arbitrages complexes. La gestion de ce projet se concrétise par l'engagement de ses acteurs⁸.

2.3 *Les normes d'une communauté de projet*

De structure bicéphale, l'Écomusée d'Alsace repose pour ses fondateurs sur un double ancrage organisationnel avec la coexistence d'une association et d'une société. Leur mode de gestion est coordonnée par une volonté commune de servir le projet de l'association d'origine. Ainsi, des règles de solidarités entre les structures ont été fixées dans l'intérêt de servir la cause de l'association, pour les fondateurs, les actionnaires de la société Ecoparcs n'ont jamais demandé de dividendes. La remise en question du soutien public (collectivités territoriales) a permis une prise de conscience de la responsabilité collective au sein de la société. Les incertitudes de l'environnement politique local suscitent des effets de cohésion interne et le rapprochement de la structure associative (MPA) et de la société Ecoparcs.

⁶ Entretien avec Marc Grodwohl, fondateur et ancien directeur de l'Écomusée d'Alsace, 2011.

⁷ *idem*

⁸ Des bénévoles sont embauchés, les salariés « font plus que des salariés » et des jeunes en insertion travaillent dans des chantiers sur le site.

La fusion sous contrainte des deux associations (2003) met cette gouvernance endogène de l'Écomusée à l'épreuve : en effet le contrat social initial portée par l'association MPA et la société Ecoparc, édifié sur la confiance réciproque et la transaction tacite d'un contrat social n'est plus de mise.

Ce contrat social est celui qui a permis d'élaborer des compromis pratiques (Ledrut, 1976) dans la mise en œuvre concrètes de logiques opposées sources de tensions, entre l'activité marchande et l'activité non marchande, entre les échanges monétaires et non monétaires, entre le lucratif et le non lucratif, entre les experts et les profanes. De cet échange transactionnel émergent des compétences particulières, celles qui accordent une légitimité au projet et à ses chevilles ouvrières comme une éthique endogène à l'action d'une communauté de projet.

L'intervention volontaire d'un tiers institutionnel (collectivité départementale) produit le basculement des rapports de force et l'exercice du pouvoir au sein de l'entreprise est mis à mal par une entreprise de rejet du modèle sous-jacent à l'Écomusée et à sa gouvernance. La mise en doute de la valeur éthique des dirigeants et la suspicion quant à la gestion des fonds de l'association alimentent un discours médiatique et institutionnel. La fusion des associations repose sur un accord de partenariat fragile en l'absence de communauté autour d'un projet dont l'incompréhension reflète une légitimité en crise. Les institutions publiques dévoilent un nouveau projet en 2003 (Bioscope) et la négociation d'une transaction entre les parties prenantes n'est plus, dès lors, d'actualité.

3. ENJEUX DE POUVOIR ET CONCURRENCE MARCHANDE : GOUVERNANCE NÉO-LIBÉRALE ET ÉTHIQUE DE RESPONSABILITÉ

En 2000, le conseil régional d'Alsace décide de l'implantation d'un projet de parc ludique, le Bioscope, aux côtés de l'Écomusée. La fusion des associations (2003) évoquée précédemment apparaît comme un *aggiornamento* destiné à mettre fin à la guerre entre associations et protéger l'écomusée des convoitises du promoteur privé du Bioscope. L'année suivante, le changement de majorité au conseil général se traduit par un retournement des alliances, le conseil général se rallie à la région et soutient le Bioscope.

3.1 Reconnaissance paradoxale et enjeux politiques

L'Écomusée d'Ungersheim et ses acteurs sont mis à l'épreuve par le basculement des rapports de forces institutionnels et politiques au moment où un important programme d'investissement, soutenu par les mêmes collectivités, se réalise : en 2004, l'ouverture de l'espace des collections de fête foraine, du Festival de la maison et de la mine de potasse (avec liaison en train entre les sites de l'écomusée), élargit la surface du site à 110 ha. Les tensions émanant du partenariat institutionnel produisent une profonde crise interne et externe qui sera fatale.

Tout se passe comme si la cristallisation des tensions sur le projet de l'écomusée devait se mesurer à la hauteur de son succès grandissant et reconnu, mais à la légitimité cependant contestée. La controverse s'installe, nourrie par une quête incessante de justification alimentée par les attentes des collectivités publiques.

N'étant jugée ni comme une association, ni comme une entreprise, la structure porteuse de l'Écomusée (Association de l'écomusée et Ecoparc) présente une organisation hybride hors cadre, à distance des règles conventionnelles, ce qui selon ses détracteurs, permet de préjuger de ses limites notamment professionnelles. Dans le discours public, l'invocation de différents registres de la justification (Boltanski et Thévenot, 1987), notamment le registre marchand et le registre civique, met en valeur leur incompatibilité irréductible : d'un côté une association-entreprise « qui marche bien grâce aux deniers publics », de l'autre, des structures ayant un fonctionnement autonome et risquée, avec des « amateurs [qui] vont se planter »⁹.

Dans le jeu pervers de la disqualification, la rhétorique de la justification s'appuie sur une argumentation de logiques d'emprunt contradictoires : celle des services du ministère de la culture et de la communication qui auraient déploré les moyens financiers mis au profit de l'Écomusée, preuve que sa réputation vertueuse ne serait pas celle d'un « vrai » musée, celle du monde de l'entreprise considérant le professionnalisme des dirigeants à leur capacité à dégager des capacités d'investissement (et de profit) dont le niveau aléatoire témoignerait de l'amateurisme. Entre la sphère publique et la sphère marchande, la

⁹ Extraits d'entretiens réalisés.

gouvernance de l'Écomusée est mise à mal : devant la radicalité de cette opposition, la direction de l'Écomusée est au cœur d'une campagne de discrédit jetant la suspicion sur l'éthique de ses dirigeants. Les collectivités exigent leur démission et signent une convention avec le promoteur privé du Bioscope qui prend en 2006 la gestion de l'Écomusée et obtient la majorité des parts de la société Ecoparcs.

La difficulté récurrente des autorités publiques à comprendre le projet d'émanation locale de l'Écomusée comme la concrétisation d'une forme d'émancipation citoyenne constitue un défi et canalise une volonté publique à vouloir assurer le contrôle de ce projet qui lui échappe. Les aides publiques seraient-elles soumises à une obligation de dette ?

La stratégie d'appropriation du site exigeait des négociations pour une gouvernance démocratique écartée des enjeux, dans notre cas ceux-ci se cristallisent sur des pratiques ayant toujours une vérité double (Bourdieu, 1994, 178), entre d'un côté, une vérité objective, justifiant le recours à une intervention publique supposée protectrice ; de l'autre, une vérité subjective qui vise un degré de contrôle public sur l'Écomusée. Le transfert de l'Écomusée d'Alsace par les collectivités publiques au profit d'une entreprise privée, est-il signe d'une « une bonne gouvernance » susceptible de fournir une justification rationnelle par la gestion d'une société privée de biens privés du patrimoine collectif ?

3.2 Céder aux règles du marché, la responsabilité d'un non-choix ?

La négociation entre les parties prenantes (*Stakeholders*) (Freeman, 1984) est un terrain où s'affrontent des acteurs aux intérêts divergents et aux statuts inégaux. Les attentes institutionnelles vis-à-vis des acteurs issus de la société civile, comme l'association de l'Écomusée, sont profondément inégales et ont avantage sans débat public ni consultation préalable, une entreprise privée promotrice de tourisme. La critique publique de l'entreprise marchande de l'Écomusée devient dans ce contexte un discours qui masque et laisse entendre que les autorités publiques ne pourraient souscrire à une logique marchande, qui paradoxalement, s'installe de manière banale dans l'environnement.

Dans notre cas, la question serait ainsi moins celle de l'ouverture au marché d'une activité d'entreprise sociale, que celle de l'autorité s'octroyant la légitimité de le faire. Le fondateur de l'Écomusée témoigne de son infatigable vigilance à vouloir résister aux « idoles » du marché, car, dit-il « tous les jours il fallait détruire le temple ». L'éthique de responsabilité dont fait preuve ce dirigeant de l'association n'est ni visible ni reconnue quand bien même elle s'inscrit dans un rapport de forces. À l'opposé, le conseil général du Haut-Rhin et la région Alsace revendiquent le pouvoir sur le devenir de l'Écomusée, un projet collectif à légitimité locale, avant de le céder à une régulation marchande, subordonnant la rationalité politique à la rationalité économique.

Cet interventionnisme politique et juridique qualifie ce que Foucault, dans sa dernière leçon, a appelé le néolibéralisme qu'il définit ainsi : « le problème du néolibéralisme, c'est de savoir comment on peut régler l'exercice global du pouvoir politique sur les principes d'une économie de marché » (de Lagasnerie, 2012, 53). L'intervention publique locale se fixe sur un projet d'émancipation citoyenne « pour que les mécanismes concurrentiels, à chaque instant et en chaque point de l'épaisseur sociale, puissent jouer leur rôle de régulateur » (*op.cit.*, 52).

Dans notre cas, l'Écomusée d'Alsace n'a pas bénéficié d'un statut particulier, son activité est le fruit d'un processus d'émanation locale à visée émancipatrice et porté par des habitants ayant pris conscience de l'intérêt collectif de transmettre leurs biens au service d'un projet commun. L'intérêt des arbitrages publics en faveur de la régulation marchande est susceptible de décharger les collectivités d'un équipement et de son coût d'entretien, il n'en demeure pas moins que la responsabilité des décisions prises, qui mettent en jeu le bien commun et son maintien dans la sphère sociétale de l'espace public, pose la question de la démocratie participative et de la reconnaissance des compétences des individus citoyens.

La responsabilité d'un non-choix *vs* éthique de la coopération met en exergue l'échec de la tentative de prise de pouvoir et le désenchantement prévisible d'un projet dynamique. L'arbitraire des décisions politiques comme forme légitime de la violence symbolique (Bourdieu, 1997, 268) met en valeur l'ambition publique de la maîtrise d'un ordre des choses, au risque de sous-estimer les dynamiques et les vertus d'une économie sociale instituante (Desroches, 1991) fondée sur une démocratie participative créatrice de compétences dans l'exercice de la citoyenneté (Blanc, 2000).

CONCLUSION

La question de l'éthique renvoie aux enjeux de gouvernance et de rapports de pouvoir entre des acteurs aux rôles et aux statuts inégaux. L'histoire récente du projet de l'Écomusée d'Alsace a mis en valeur la manière dont des règles et des principes dits « éthiques » s'inscrivent dans une dynamique d'une action collective portée par une communauté de projet, composée de bénévoles, volontaires et professionnels faisant partie de l'association porteuse du projet. L'analyse de la portée sociétale de cette initiative a mis en valeur ses propriétés d'émancipation sociale par les transactions sociales identitaires que permet l'échange matériel et immatériel des objets et l'expérience de leurs usages. L'impact de cette activité de l'Écomusée a permis de dégager sa place comme vecteur d'une éthique de solidarités au service du développement durable. Ces qualités sont mises à l'épreuve du fonctionnement interne et de la négociation, toujours renouvelée des termes d'un contrat social et de ses règles. Le succès de l'entreprise éveille des convoitises qui dévoilent les ambitions des collectivités territoriales contestant l'éthique dans la gestion des activités de l'Écomusée. La volonté de reprise en main publique n'assure pas les garanties suffisantes pour maintenir une gouvernance démocratique du projet, confié *in fine* à des opérateurs privés du marché. L'éthique de responsabilité sera celle d'une coopération entre partenaires égaux qui se reconnaissent, capables de négocier les règles d'une gouvernance démocratique.

BIBLIOGRAPHIE

- ALTER N. (2009) *Donner et prendre, la coopération en entreprise*, Paris, La Découverte.
- BLANC M. (2000) Les multiples facettes de la citoyenneté : pour une clarification du concept. Les enjeux de la citoyenneté pour l'Europe, in C. Fiévet (éd.), *Invention et réinvention de la citoyenneté*, Pau, éd. J. Samy, pp. 683-696.
- BOLTANSKI L., THÉVENOT L. (1987) *De la justification Les économies de la grandeur*, Paris, PUF.
- BOURDIEU P. (1994) *Raisons pratiques*, Paris, Le Seuil, 245 p.
- BOURDIEU P. (1997) *Méditations pascaliennes*, Paris, Le Seuil, 416 p.
- CROZIER M. (1991) *État modeste, État moderne. Stratégies pour un autre changement*, Paris, Le Seuil, 309 p.
- DE LASGASNERIE (2012) *La dernière leçon de Michel Foucault. Sur le néolibéralisme, la théorie et la politique*, Paris, Fayard, 174 p.
- DESROCHES H. (1991) *Histoires d'économies sociales. D'un tiers état aux tiers secteurs 1971-1991*, Paris, Syros, 262 p.
- DUBAR C. (1995) *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Colin, 262 p.
- FREEMAN R. E. (1984) *Strategic Management: A Stakeholder Approach*, Phoenix Books.
- FREUND J. (1965) *L'essence du politique*, Paris, Sirey, 764 p.
- HERVIEU-LEGER D., HERVIEU B. (2005) *Le retour à la nature : au fond de la forêt, l'État [1979]*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube.
- GIDDENS A. (1984) *La constitution de la société*, éd. française 1987, Paris, PUF.
- GODBOUT J. (2000) *Le don, la dette et l'identité*, Paris, La Découverte, MAUSS, 188 p.
- GOFFMAN E. (1974) *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.
- LEDRUT R. (1976) *L'espace en question*, Paris, Anthropos.
- LAVILLE J.-L., NYSENS M. (2001) The social Enterprise: Toward a Theoretical socio-economic Approach, in C. Bozarga, J. Defourny (dir) *The emergence of social Enterprise*, London, Routledge.
- LEFORT C. (1951) L'échange et la lutte des hommes, *Les Temps modernes*, n°64, 1401-1417.
- MAUSS M. (2004) *Sociologie et anthropologie*, [1950], Paris, PUF, 482 p.
- RAHNEMA M., ROBERT J. (2008) *La puissance des pauvres*, Arles, Actes Sud, 290 p.
- REMY J., VOYE L., SERVAIS E. (1978) *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne*, Tome 1 : Conflits et transaction sociale, Bruxelles, De Boeck, 2^e édition 1991.
- REYNAUD J.-D., RICHEBÉ N. (2007) Règles, conventions et valeurs. Plaidoyer pour la normativité ordinaire, *Revue Française de Sociologie*, n° 48-1, janvier-mars.
- REYNAUD J.-D. (1997) *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Colin, [1989] 3^{ème} éd., 342 p.
- SAEZ G. (2002) *Le patrimoine saisi par les associations*, Paris, La Documentation Française.
- STOESSEL-RITZ J., BLANC M., MATHIEU N. (dir.) (2012) *Développement durable, communautés et sociétés. Dynamiques socio anthropologiques*, Postface d'André Petitat, Bruxelles, Peter Lang, Coll. Ecopolis, n° 15, 231 p.
- STORRIE T., STOESSEL-RITZ J., KERN F., DJENANE M. (2012) Interdisciplinary and ethics of sustainable development: Researchers' networking, transitional dynamic and creativity, International Congress : *Global environmental Change and Human Security, The Need for a New vision for Sciences, Policy and Leadership*. Marrakech, (NRCS).
- WATIER P. (2002) *Une introduction à la sociologie compréhensive*, Belfort, Circé, 178 p.